VILLE DE PARIS

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC, NOTAMMENT ROUTIER, DE VOLUMES EN SOUS-DALLE SITUÉS ESPLANADE DES INVALIDES A PARIS 7ème

Du vendredi 3 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 inclus

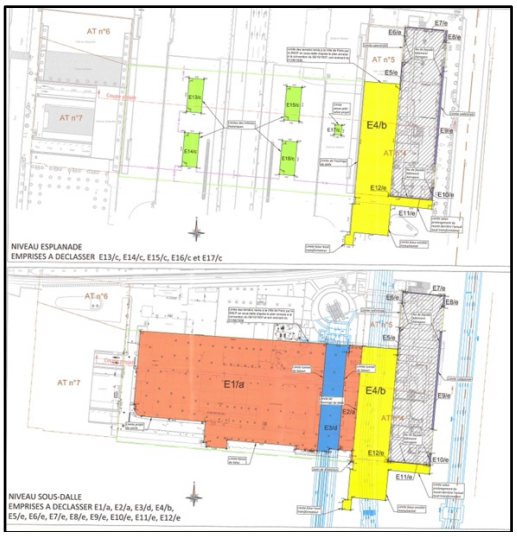

DOCUMENT 1

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CLAUDE BURLAUD
Commissaire Enquêteur

Paris mars 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5
- Le contexte général de l'opération 5
- Le projet « Aérog'Art » 6
- Le déclassement du domaine public notamment routier nécessaire à la réalisation du projet « Aérog'Art » 7

1. LE PROJET SOUMIS A L'ENQUETE 9
   - 1.1 Nature de la procédure 9
   - 1.2 Objet de l'enquête 10

2. L'ORGANISATION DE L'ENQUETE 11
   - 2.1 L'arrêté de mise à l'enquête 11
     - 2.1.1 Désignation du commissaire enquêteur 11
     - 2.1.2 Dates et durée de l'enquête publique 11
     - 2.1.3 Les mesures de publicité de l'enquête 11
     - 2.1.4 Les permanences du Commissaire Enquêteur 12
   - 2.2 La composition du dossier d'enquête 12
   - 2.3 Opérations préalables à l'enquête publique 12
     - 2.3.1 Concernant le contenu du projet 12
     - 2.3.2 Concernant les formalités d'affichage 13
     - 2.3.3 Concernant l'organisation matérielle de l'enquête 13

3. LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE 15
   - 3.1 L'information du public 15
     - 3.1.1 L'affichage réglementaire 15
     - 3.1.2 Avis publiés dans les journaux habilités 15
     - 3.1.3 Mesures complémentaires d'information 15
   - 3.2 Le déroulement matériel de l'enquête 16
     - 3.2.1 La mise à disposition du dossier au public 16
     - 3.2.2 L'organisation des permanences 16
     - 3.2.3 Formalités liées au déroulement de l'enquête 16
   - 3.3 Les observations du public 17
     - 3.3.1 Les observations écrites intervenues hors des permanences 17
     - 3.3.2 Les observations formulées lors des permanences 17
     - 3.3.3 Les observations formulées par notes ou courriers remis

et intégrés au registre d'enquête 17
3.3.4 Les observations formulées sur le registre d'enquête dématérialisé 17
3.4 Les formalités à l'issue de l'enquête 18

4. ANALYSE DU PROJET ET DES OBSERVATIONS DU PUBLIC 19
4.1 Le déclassement du domaine public, notamment routier, de volumes en sous-dalle situés esplanade des Invalides à Paris 7ème arrdt 19
4.1.1 Le déclassement du domaine public des volumes affectés à des services publics 19
4.1.2 Le déclassement du domaine public routier des volumes affectés à la rue Paul et Jean Lerolle 19
4.2 Analyse des observations du public 21

ANNEXES 23

INTRODUCTION

Le contexte général du projet

L'Appel à Projets Urbains Innovants (APUI) « Réinventer Paris – Les dessous de Paris » propose de valoriser les sous-sols de la capitale et d'utiliser ce potentiel pour mettre en œuvre des projets de la collectivité et l'ouverture au public de nouveaux espaces. Ainsi, plusieurs sites ont été proposés pour une reconversion vers des usages diversifiés au service de la Ville.

L'un des sites sélectionnés correspond à la partie nord de l'Esplanade des Invalides dans le 7ème arrondissement de Paris. Il est délimité en surface par le quai d'Orsay au Nord, la rue Robert Esnault-Pelterie à l'Est, la rue de l'Université au Sud et par la rue Fabert à l'Ouest. Il est en outre traversé par l'avenue du Maréchal Gallieni en surface et par la rue Paul et Jean Lerolle en sous-sol.

Le site retenu dans le cadre de cet « Appel à Projets Urbains Innovants » comprend :

- Le bâtiment de l'Aérogare des Invalides, d'une surface de 4 070 m^2 environ, édifié sur la parcelle cadastrée AT 4, comprenant deux niveaux en surface et un niveau en sous-dalle, ainsi qu'un patio découvert attenant. Le bâtiment est propriété de la Ville de Paris, à l'exception du volume d'accès à la gare du RER C, en sous-sol, propriété de la SNCF, volume qui n'est pas concerné par le projet.
- Des emprises en volumes situées en sous-dalle pour une surface d'environ 8 770 m^2, s'étendant du bâtiment de l'Aérogare à la rue Fabert, propriété de la Ville de Paris.

  Une partie des volumes en sous-dalle est cependant exclue du site de l'opération objet de cet APUI : le commissariat du 7ème arrondissement situé du côté de la rue Fabert et la partie nord de la sous-dalle, propriété de la SNCF et dédiée à l'exploitation du RER C.

Le bâtiment Aérogare, autrefois gare ferroviaire des Invalides, a été occupé à partir de 1946 par la société AIR FRANCE en vertu de conventions d'occupation du domaine public successives dont la dernière a pris fin en juillet 2022. Le restaurant « Chez Françoise » reste présent au niveau sous-dalle avec un accès en rez-de-chaussée du bâtiment.

La partie en sous-dalle des Invalides comprend la rue Paul et Jean Lerolle ainsi que divers volumes accueillant des services et équipements municipaux :

- Un espace de tri ouvert au public et un atelier engins de la Direction de la Propreté et de l'Environnement (DPE) ;
- La brigade Centre et la Brigade des Releveurs de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) ;
- Un gymnase géré par la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) ;
- Un atelier de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE) des 7ème et 15ème arrondissements.
- L'ancien restaurant administratif du Ministère des Affaires Étrangères, fermé depuis janvier 2023.

Le projet « Aérog'Art »

Le projet « Aérog'Art », conçu par l'architecte Dominique PERRAULT avec le concours de l'architecte en chef des monuments historiques Pierre-Antoine GATIER, été désigné lauréat pour le réaménagement du site « Esplanade des Invalides » par délibération du Conseil de Paris des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019.

Il est porté par le groupement de maîtrise d'ouvrage EMERIGE - NEXITY (EN Invalides).

Le projet propose de réaliser en surface et en sous-dalle un programme d'une surface de plancher d'environ 7 172 m^2 centré sur une programmation culturelle complétée par une offre de restauration.

Le projet « Aérog'Art », prévoit ainsi :

- La rénovation complète intérieure et extérieure du bâtiment de l'Aérogare conformément aux prescriptions liées aux sites classés afin d'y accueillir la Fondation GIACOMETTI en vue de créer un nouveau musée dédié aux œuvres de l'artiste ainsi qu'un espace destiné à des ateliers pédagogiques et des expositions temporaires ;
- Le réaménagement de la partie Est de la sous-dalle afin d'y accueillir un espace pédagogique pour des ateliers, l'administration du musée, un espace de restauration avec notamment le repositionnement du restaurant « Chez Françoise » ainsi que l'aménagement du patio découvert entre le bâtiment Aérogare et le volume en sous-dalle, point de liaison entre les différents programmes.

Il est également prévu de reloger sur place dans la partie Ouest de la sous-dalle (sur une emprise d'environ 2 200 m^2) une partie des services municipaux actuellement présents sur le site. Il s'agit des services de la Direction de la Propreté et de l'Environnement (DPE) ainsi que de la Brigade Centre de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD).

Les autres services municipaux seront relogés sur d'autres sites :

- Le gymnase sera relocalisé dans l'ilot Saint Germain dans le cadre de l'opération menée par la Régie Immobilière de la Ville de Paris dans le 7ème arrondissement ;
- La Brigade des Releveurs de la Direction de la Voirie et des Déplacements sera relocalisée rue Mauconseil dans le 1er arrondissement ;
- Le service de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance sera relocalisé rue Antoine Bourdelle dans le 15ème arrondissement.

Le projet « Aérog'Art » s'accompagnera d'aménagements sur l'espace public en surface de l'Esplanade des Invalides. Il est en particulier prévu de rouvrir les trémies historiques servant autrefois à évacuer les fumées des trains afin d'apporter de l'air et du jour naturel aux espaces aménagés en sous-dalle.

La Ville de Paris se propose de confier la réalisation du projet « Aerog'art » à « EN Invalides » dans le cadre d'un bail à construction.

Le déclassement du domaine public notamment routier nécessaire à la réalisation du projet « Aérog'Art »

Le projet doit se réaliser sur des emprises en volumes appartenant au domaine public, notamment routier de la Ville de Paris. La mise en œuvre de l'opération nécessite au préalable des modifications foncières afin d'extraire ces volumes du domaine public et de les intégrer dans le domaine privé communal. Pour ce faire, la Ville de Paris doit engager une procédure de déclassement.

A la suite du départ d'Air France, l'Aérogare a déjà fait l'objet d'un déclassement par anticipation par délibération du Conseil de Paris des 31 mai, 1er et 2 juin 2022.

Il est à présent nécessaire de procéder au déclassement des emprises en volumes concernées par le projet, situées en sous-dalle de l'Esplanade des Invalides, afin de les extraire du domaine public, notamment routier.

C'est l'objectif de la présente enquête publique.

1. LE PROJET SOUMIS A L'ENQUETE

1.1 Nature de la procédure :

Le déclassement d'un bien appartenant au domaine public d'une collectivité est régi par le code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP).

L'article L 2141-1 de ce code stipule que : « *Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L.1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement. ».*

Toutefois, l'article L 2141-2 du même code stipule que : *« Par dérogation à l'article L 2141-1, le déclassement d'un immeuble appartenant au domaine public artificiel des personnes publiques et affecté à un service public ou à l'usage direct du public peut être prononcé dès que sa désaffectation a été décidée alors même que les nécessités du service public ou de l'usage direct du public justifient que cette désaffectation ne prenne effet que dans un délai fixé par l'acte de déclassement… ».* La désaffectation doit cependant être constatée dans un délai de trois ans à compter de l'acte de déclassement, ce délai pouvant être prolongé jusqu'à six ans sous certaines conditions.

Le déclassement projeté comprenant des volumes appartenant au domaine routier de la Ville de Paris, il est également soumis au code de la voirie routière dont l'article L 141-3 stipule que : *« Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal…*

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie… ».

Dans le cas présent, le projet porte sur le déclassement d'un volume comprenant la rue Paul et Jean Lerolle qui assure des fonctions de desserte. Ainsi, conformément aux articles susvisés, une enquête publique préalable est nécessaire.

Cette enquête publique se déroule conformément aux dispositions des articles L141-3 et R141-4 du code de la voirie routière ainsi que des articles L134-1 et suivants et les articles R134-5 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.

1.2 Objet de l'enquête :

La présente enquête publique a pour objet de porter à la connaissance du public le projet de déclassement de volumes situés en sous-dalle de l'Esplanade des Invalides à Paris 7ème arrondissement définis ci-après :

- Le volume en partie Ouest de la sous-dalle comprenant une partie de la rue Paul et Jean Lerolle et des locaux municipaux, destinée au relogement des locaux de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) et de la Direction de la Propreté et de l'Environnement (DPE), devant faire l'objet d'un déclassement du domaine public, notamment routier, afin d'être intégré dans le domaine public général de la Ville de Paris ;
- Le volume en partie Est de la sous-dalle comprenant un gymnase, l'ancien restaurant du ministère des Affaires Étrangères ainsi que des locaux municipaux de la DPE et de la CASPE, destiné à faire l'objet d'un bail à construction consenti à « EN Invalides », devant faire l'objet d'un déclassement par anticipation du domaine public de la Ville de Paris ;

Ces volumes, objet de la procédure de déclassement, sont représentés sous trames colorées au plan soumis à l'enquête établi par le cabinet de géomètres experts TTGE.

Pour rappel, le bâtiment Aérogare a déjà fait l'objet d'une procédure de déclassement. Cependant, des régularisations de l'assiette foncière du bâtiment sont nécessaires. Il est ainsi prévu de déclasser du domaine public routier des emprises en volume le long du bâtiment en vue de leur incorporation au domaine privé de la Ville de Paris.

Il est également rappelé qu'une partie Ouest de la rue Paul et Jean Lerolle n'est pas concernée par le projet et reste dans le domaine public routier de la Ville.

Seuls les volumes appartenant au domaine public routier sont soumis à l'obligation d'une enquête publique préalable. Cependant, dans un souci de cohérence et d'exhaustivité, l'ensemble des déclassements à effectuer sur le site de l'Esplanade des Invalides est présenté lors de cette enquête publique.

C'est l'objet de la présente enquête publique organisée en application du code de la voirie et du code des relations entre le public et l'administration.

2. L'ORGANISATION DE L'ENQUETE

2.1 L'arrêté de mise à l'enquête

Les modalités de l'organisation de la présente enquête publique ont été définies par arrêté de la Maire de Paris en date du 18 janvier 2023, signé par délégation par le Chef du Service de l'Action Foncière, ainsi que par son erratum corrigeant une erreur matérielle présente à l'article 3. **(annexe 1)**

Ledit arrêté porte ouverture de l'enquête publique et précise notamment :

2.1.1 Désignation du commissaire enquêteur :

Par l'article 3, ledit arrêté me désigne en qualité de commissaire enquêteur.

2.1.2 Dates et durée de l'enquête publique :

L'enquête publique est fixée du vendredi 3 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 inclus, soit pour une durée de quinze jours consécutifs conformément aux dispositions de l'article R 141-4 du Code de la Voirie routière.

Le dossier d'enquête publique est déposé durant toute cette période à la Mairie du 7ème arrondissement de Paris afin que le public puisse en prendre connaissance les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 17 h 00 et les jeudis de 8 h 30 à 19 h 30, et formuler ses observations sur le registre d'enquête papier ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie du 7ème arrondissement, 116 rue de Grenelle 75007 Paris.

Le dossier est consultable et un registre dématérialisé est également ouvert à cet effet pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse électronique suivante : http://declassement-esplanadedesinvalides.enquetepublique.net .

Le dossier d'enquête est également consultable à partir du site internet www.paris.fr rubrique « concertations, enquêtes publiques et consultations », ainsi qu'à partir du site internet de la mairie du 7ème arrondissement.

2.1.3 Les mesures de publicité de l'enquête :

Un affichage est réalisé par la Ville de Paris au moins quinze jours avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci conformément aux dispositions de l'article R 141-5 du Code de la Voirie, sur le secteur concerné, ses abords et auprès de la mairie du 7ème arrondissement ainsi que des mairies des arrondissements limitrophes, les 6ème, 8ème, 15ème et 16ème arrondissements, afin de porter à la connaissance du public l'objet de l'enquête, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.

2.1.4 Les permanences du Commissaire Enquêteur :

Afin que le commissaire enquêteur puisse recevoir le public, il est fixé trois permanences en Mairie du 7ème arrondissement de Paris :

- le vendredi 3 mars 2023 de 10 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 9 mars 2023 de 17 h 00 à 19 h 00,
- le vendredi 17 mars 2023 de 15 h 00 à 17 h 00.

2.2 La composition du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête soumis au public est composé des pièces suivantes conformément à l'article R 141-6 du Code de la Voirie Routière :

- L'arrêté municipal de mise à l'enquête en date du 18 juillet 2023 et son erratum ;
- Une notice explicative présentant le contexte général, le projet « Aérog'Art » et le projet de déclassement en volumes du domaine public, notamment routier, en sous-dalle de l'esplanade des Invalides ;
- Un plan de situation ;
- Le plan des emprises à déclasser en volumes ;
- Une note présentant l'appréciation sommaire par nature de dépenses à effectuer ;
- Un exemplaire de l'affiche destinée à l'information du public sur le déroulement de l'enquête telle qu'elle a été apposée sur le site ;
- Les avis publics d'enquête réalisés dans la presse (à mesure de leur publication) ;
- Le registre d'enquête réglementaire.

2.3 Opérations préalables à l'enquête publique

2.3.1 Concernant le contenu du projet :

Une visite du site à laquelle j'ai été invité, a été organisée par la Direction de l'Urbanisme en date du 3 février 2023 de 14h à 17h avec une présentation du projet par Madame Pamela SCHWARTZ, cheffe de projets au Service de l'Action Foncière, ainsi qu'une présentation de Madame Hélène BERTHOD, directrice de la réhabilitation – NEXITY, et de Monsieur David MARIGNY, directeur délégué – EMERIGE, représentant l'EN INVALIDES. Cette présentation a permis de prendre connaissance du projet « Aérog'Art », et des principaux objectifs retenus pour le réaménagement du bâtiment Aérogare et de la sous-dalle de l'esplanade des Invalides. La visite a également permis de visualiser le site et d'avoir une appréciation des contraintes liées au projet.

De plus, une réunion a été organisée à la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris en date du 13 février 2023, avec la participation de Madame Fabienne DOVIN, collaboratrice au Bureau des Voies et de l'Identification Foncière, en charge de la procédure de déclassement, Madame Pamela SCHWARTZ, cheffe de projets au Service de l'Action Foncière et Madame Mehdia HUMEZ-BOUKHATEM, cheffe du Bureau du Développement Foncier et Immobilier, en charge du projet « Réinventer les dessous de Paris – Invalides » ainsi que Monsieur Frédéric TISSIER de la Direction de l'Urbanisme. Cet échange a permis de préciser les objectifs du projet « Aérog'Art » et le projet de déclassement du domaine public de volumes, notamment routier, rendu nécessaire pour sa mise en œuvre. Au cours de cette réunion nous avons également pu mettre au point l'organisation matérielle de l'enquête.

En date du 22 février 2023 il m'a été transmis par courrier postal l'ensemble du dossier soumis à enquête ainsi que l'arrêté municipal d'ouverture de l'enquête précisant son organisation matérielle. Il m'a été également transmis par courriel un document de présentation du projet « Aérog'Art », hors dossier d'enquête, me permettant de mieux appréhender les objectifs de l'aménagement envisagé dans le cadre de l'appel à projets « les Dessous de Paris – Invalides ».

2.3.2 Concernant les formalités d'affichage :

Je me suis rendu sur les lieux du projet le lundi 27 février 2023 et le vendredi 3 mars 2023 afin de me rendre compte de l'exécution des formalités d'affichage. A ces occasions, j'ai pu constater que l'affichage avait bien été réalisé tout autour du site.

2.3.3 Concernant l'organisation matérielle de l'enquête :

J'ai rencontré le lundi 27 février 2023 à 15h00 en mairie du 7ème arrondissement de Paris Madame Nathalie BADIER, Directrice Générale des Services ainsi que Madame Fatima KHOUKHI responsable du Service des Affaires Générales, afin de mettre au point les modalités pratiques nécessaires au déroulement de l'enquête. A l'issue de cette réunion, j'ai procédé à une nouvelle visite du site.

A cette occasion, j'ai pu constater que l'affichage réglementaire avait bien été effectué en mairie du 7ème arrondissement et autour du site.

.

3. LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

3.1 L'information du public

3.1.1 L'affichage réglementaire :

Un affichage portant à la connaissance du public les indications contenues dans l'arrêté municipal du 18 janvier 2023 a été apposé quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci en mairie du 15ème arrondissement de Paris et des mairies limitrophes sur le secteur concerné et ses abords.

J'ai moi-même pu constater cet affichage à plusieurs reprises avant et pendant l'enquête, tant en mairie du 7ème arrondissement qu'autour du secteur concerné.

A l'issue de l'enquête, il m'a été transmis un certificat établi par le Maire du 7ème arrondissement de Paris en date du 29 mars 2023 attestant que les affiches avaient été apposées sur les panneaux administratifs de la mairie du 7ème arrondissement du 14 février 2023 au 17 mars 2023 inclus **(annexe 2).**

Une liste des points d'affichage autour du site et sur les mairies d'arrondissement et les attestations correspondantes sont également fournies par PUBLILEGAL, prestataire de la Ville de Paris **(annexe 3).**

3.1.2 Avis publiés dans les journaux habilités :

Un avis au public reprenant les indications contenues dans l'arrêté municipal du 18 janvier 2023 a été publié dans deux journaux diffusés localement 8 jours au moins avant le début de l'enquête, à savoir le mercredi 22 février 2023 dans « Le Grand Parisien » et « Libération ». Une deuxième parution a été effectuée dans les 8 jours suivant le début de l'enquête, à savoir le vendredi 3 mars 2023, également dans « Le Grand Parisien » et « Libération » (voir copies en **annexe n° 4**)
.

3.1.3 Mesures complémentaires d'information :

Une information ainsi qu'un lien avec l'adresse électronique de l'enquête a également été mise en ligne sur le site de la Ville de Paris, www.paris.fr, rubrique « concertations, enquêtes publiques et consultations », indiquant l'objet de l'enquête publique, les dates et la durée de celle-ci, le lieu où le public pouvait consulter le dossier et formuler ses observations, ainsi que les dates et lieu des trois permanences devant être effectuées par le commissaire enquêteur.
Une information identique ainsi que le lien avec l'adresse électronique de l'enquête a été mise en ligne durant la même période en page d'accueil du site de la mairie du 7ème arrondissement de la Ville de Paris.

3.2 Le déroulement matériel de l'enquête

3.2.1 La mise à disposition du public du dossier :

Le dossier ainsi que le registre d'enquête ont été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique au sein du Service des Affaires Générales de la mairie du 7ème arrondissement de Paris.

J'ai pu constater que le service d'accueil de la mairie était informé du déroulement de l'enquête et en mesure d'indiquer au public qui se présenterait le lieu de consultation ainsi que celui destiné aux permanences.

3.2.2 L'organisation des permanences :

Pour chacune des trois permanences, les services de la mairie du 7ème arrondissement ont mis à ma disposition la Salle du Conseil de la mairie afin de pouvoir y accueillir le public dans de bonnes conditions.

Je me suis mis à la disposition du public au cours des trois permanences qui se sont ainsi déroulées en mairie du 7ème arrondissement de Paris aux dates et heures définies au § 2.1.4, soit :

- le vendredi 3 mars 2023 de 10 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 9 mars 2023 de 17 h 00 à 19 h 00,
- le vendredi 17 mars 2023 de 15 h 00 à 17 h 00..

3.2.3 Formalités liées au déroulement de l'enquête :

Préalablement à l'ouverture de l'enquête, j'ai paraphé et coté chacune des vingt pages du registre d'enquête.

A l'ouverture de l'enquête, j'ai accompli les formalités d'ouverture du registre.

J'ai tenu les trois permanences aux dates et heures telles que définies au § 2.1.4 afin de recevoir le public et recueillir ses observations.

A l'issue du l'enquête, j'ai clos et signé le registre d'enquête.

En dernier lieu, j'ai rédigé le présent rapport et les conclusions qui s'en suivent.

3.3 Les observations du public

3.3.1 Les observations écrites intervenues hors des permanences :

Aucune observation n'a été portée en dehors des permanences au registre papier déposé en mairie du 7ème arrondissement de Paris. Une seule observation déposée lors de la deuxième permanence.

3.3.2 Les observations formulées lors des permanences :

PERMANENCE N° 1

Aucune visite et aucune observation écrite au cours de la première permanence

PERMANENCE N° 2

1 visite - Une habitante de l'immeuble sis au 8ter rue Jean Nicot formule deux observations :

Observation 1 : (portée par écrit au registre d'enquête papier)
Elle exprime la préoccupation de son immeuble, à savoir si le site de la déchetterie restera accessible par la voie publique aux habitants du quartier, à pied ou en voiture.

Observation 2 : (exprimée oralement auprès du commissaire enquêteur)
Elle rappelle que la rue Paul et Jean Lerolle assure l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) au restaurant « Chez Françoise ». Elle s'inquiète de savoir si le projet permettra toujours cet accès (PMR) dans de bonnes conditions.

PERMANENCE N° 3

Aucune visite et aucune observation écrite au cours de la troisième permanence

3.3.3 Les observations formulées par notes ou courriers remis et intégrés au registre d'enquête :

Aucune note écrite ou courrier n'a été adressé au commissaire enquêteur ou porté au registre d'enquête.

3.3.4 Les observations formulées sur le registre d'enquête dématérialisé :

Aucune observation n'a été déposée sur le registre d'enquête dématérialisé.

Bilan des observations du public :

1 visite lors des permanences

1 observation écrite portée au registre au cours de la deuxième permanence et aucune en dehors des permanences

1 observation orale formulée par la même personne toujours au cours de la deuxième permanence

Aucune observation formulée dans le registre dématérialisé

Aucune note écrite ou courrier adressé au commissaire enquêteur

3.4 Les formalités à l'issue de l'enquête : Synthèse par thèmes et questions du commissaire enquêteur

Compte tenu du faible nombre des observations formulées lors de cette enquête publique, un document de synthèse s'avère sans objet.

Toutefois, afin de préciser mon analyse et mon avis, j'ai demandé aux services de la Ville de Paris de me confirmer le maintien sur le site de la déchetterie ouverte au public. Cette confirmation m'a été transmise par Madame Pamela SCHWARTZ, cheffe de projets en charge du dossier, par courriel en date du 21 mars 2023.

4. ANALYSE DU PROJET ET DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

4.1 Le déclassement du domaine public, notamment routier, de volumes en sous-dalle situés esplanade des Invalides à Paris 7ème arrondissement

La Ville de Paris souhaite la mise en œuvre du projet « Aérog'Art » dont la maitrise d'ouvrage doit être confiée au groupement EMERIGE/NEXITY (EN Invalides), lauréat de l'Appel à Projets Innovants « Réinventer Paris - Les Dessous de Paris », par un Bail à Construction confié par la Ville.

Le site retenu comprend le bâtiment Aérogare des Invalides et des volumes en sous-dalle des Invalides appartenant aujourd'hui au domaine public, notamment routier, de la Ville de Paris. La mise en œuvre de ce projet nécessite en conséquence le déclassement du domaine public desdits volumes.

Le bâtiment Aérogare a déjà fait l'objet d'un déclassement par anticipation. Ainsi la présente procédure de déclassement ne concerne que les volumes en sous-dalle de l'esplanade des Invalides et le patio attenant le long du bâtiment Aérogare. Ces volumes sont indiqués sous trames colorées (couleurs différenciées selon les cotes hautes et basses desdits volumes) au plan soumis à enquête publique établi par le cabinet de géomètres experts TTGE.

Les volumes à déclasser étant aujourd'hui pour l'essentiel toujours affectés à un service public ou à un usage direct du public, le déclassement devra être prononcé par anticipation conformément aux dispositions de l'article L 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques. La désaffectation devra alors être constatée dans un délai de trois ans, renouvelable une fois, à compter de l'acte de déclassement.

4.1.1 Le déclassement du domaine public des volumes affectés à des services publics :

Les différents services publics existant sur le site feront l'objet :

- soit d'un repositionnement sur d'autres sites. Cela concerne : le gymnase, dans l'îlot Saint-Germain dans le 7ème arrondissement ; la Brigade des Releveurs de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), rue Mauconseil dans le 1er arrondissement ; le service de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance, rue Antoine Bourdelle dans le 15ème arrondissement ; l'ancien restaurant du Ministère des Affaires Étrangères déjà relogé et désaffecté ;

- soit d'un repositionnement dans la partie Ouest de la sous-dalle de l'esplanade des Invalides. Cela concerne : les services de la Direction de la Propreté et de l'Environnement (DPE) comprenant notamment l'espace de tri accessible au public ; la

Brigade Centre de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD). Cette partie Ouest de la sous-dalle a pour vocation d'être intégrée au domaine public général de la Ville de Paris.

Ainsi, l'ensemble des volumes à déclasser affectés à des services publics pourront à terme faire l'objet d'une désaffectation confirmant le déclassement que la ville de Paris souhaite prononcer par anticipation à la suite de la présente procédure.

4.1.2 Le déclassement du domaine public routier des volumes affectés à la rue Paul et Jean Lerolle:

Le déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris concerne une partie de la rue Paul et Jean Lerolle comprise dans les volumes indiqués sous trames colorées au plan soumis à enquête publique établi par le cabinet de géomètres experts TTGE. Le reste de la voie, notamment les deux rampes d'accès à la rue Faber et l'arrière du commissariat de Police (partie Ouest de la voie), n'est pas concerné par le présent projet de déclassement et restera en conséquence voie publique.

La portion de la rue Paul et Jean Lerolle à déclasser n'assure aujourd'hui aucune fonction de transit compte tenu de sa configuration, mais assure la desserte des différents volumes affectés aux équipements publics. Ces volumes devant également être désaffectés, cet usage de desserte n'aura plus d'objet.

Cependant, la rue Paul et Jean Lerolle assure également la desserte d'un équipement privé en ce qui concerne les livraisons du restaurant « Chez Françoise » ainsi que son accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR). Ce dernier point répondant à une obligation réglementaire s'imposant à la poursuite de l'activité d'un établissement recevant du public, devra être pris en compte d'une manière ou d'une autre dans le cadre du projet d'aménagement que soumettra le bénéficiaire du bail à construction.

4.2 Analyse des observations du public

Au cours de la présente enquête publique, 1 personne s'est exprimée en formulant deux observations, l'une par écrit, l'autre oralement.

Observation 1, formulée par écrit dans le registre d'enquête **:**

> Cette habitante de l'immeuble sis au 8ter rue Jean Nicot, proche du site du projet « Aérog'Art », exprime la préoccupation de son immeuble, à savoir si le site de la déchetterie restera accessible par la voie publique aux habitants du quartier, à pied ou en voiture.
>
> Ce point a fait l'objet d'une réponse des services de la Ville de Paris, par courriel en date du 21 mars 2023, confirmant le maintien sur le site de la déchetterie ouverte au public.

Observation 2, formulée oralement lors de la 2ème permanence du commissaire enquêteur **:**

> La même personne rappelle que la rue Paul et Jean Lerolle assure l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) au restaurant « Chez Françoise ». Elle s'inquiète de savoir si le projet permettra toujours cet accès (PMR) dans de bonnes conditions.
>
> S'agissant d'une obligation réglementaire qui s'impose à l'activité du restaurant en tant qu'établissement recevant du public (ERP), il appartiendra au maître d'ouvrage « EN Invalides » de prévoir cette accessibilité dans le cadre de son projet d'aménagement.

Tels sont les éléments factuels concernant le déroulement de la présente enquête publique relative au projet de déclassement du domaine public, notamment routier, de volumes en sous-dalle situés esplanade des Invalides à Paris 7ème arrondissement sur la base desquels j'ai établi mon avis et mes conclusions ci-jointes.

Rapport établi à Paris, le 31 mars 2023

Claude BURLAUD
Commissaire Enquêteur

ANNEXES

1 -L'arrêté de mise à l'enquête publique et son erratum
2 -Certificat d'affichage de la mairie du 7ème arrondissement de Paris
3 -Liste des points d'affichage
4 -Insertions dans la presse

1 -L'arrêté de mise à l'enquête publique et son erratum

VILLE DE
PARIS

Direction de l'Urbanisme

La Maire de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 1, L 2141-1 et L 2141-2 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L141-3, R141-1, R141-4 à R141-9 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L134-1, L134-2 et R134-5 à R134-12 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Paris approuvé par la délibération du Conseil de Paris des 12 et 13 juin 2006 et ses modifications ;

Vu la décision en date du 7 décembre 2022 portant liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur à Paris au titre de l'année 2023 ;

Vu le plan établi par le cabinet de géomètres experts TTGE portant sur le projet de déclassement du domaine public de la Ville de Paris, notamment routier, de volumes en sous-dalle situés esplanade des Invalides à Paris 7e ;

Vu la notice explicative présentant ledit projet de déclassement ;

Sur proposition du Directeur de l'Urbanisme ;

ARRETE :

Article premier : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclassement du domaine public, notamment routier, de volumes en sous-dalle situés esplanade des Invalides à Paris 7e.

Article 2 : Un exemplaire du dossier d'enquête publique restera déposé à la mairie du 7e arrondissement de Paris du vendredi 03 mars au vendredi 17 mars 2023 inclus afin que le public puisse en prendre connaissance les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 heures 30 à 17 heures et les jeudis de 8 heures 30 à 19 heures 30 (bureaux fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le public pourra formuler ses observations, soit en les adressant par écrit au commissaire enquêteur, soit en les consignant sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet à la mairie du 7e arrondissement, 116 rue de Grenelle 75007 Paris.

Service de l'Action Foncière•
Département de la Topographie et de la Documentation Foncière•
121, avenue de France • CS 51388 75639 Paris Cedex 13

Elise n°D23-D U-000013
Déclassement/arrêtéEP23/Invalides

Des observations pourront également être déposées sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet pendant la durée de l'enquête à l'adresse électronique suivante : **http://declassement-esplanadedesinvalides.enquetepublique.net**.

Le dossier d'enquête pourra en outre être consulté à partir du site internet www.paris.fr, rubrique « concertations, enquêtes publiques et consultations ».

Article 3 : Monsieur Claude BURLAUD est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie du 7e arrondissement de Paris pendant trois jours de permanences : le vendredi 03 mars 2023 de 10 heures à 12 heures, le jeudi 08 mars 2023 de 17 heures à 19 heures et le vendredi 17 mars 2023 de 15 heures à 17 heures.

Article 4 : Il sera procédé par la Ville de Paris, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, à un affichage sur le secteur concerné, ses abords et auprès de la mairie du 7e arrondissement ainsi que des mairies des arrondissements limitrophes (Paris Centre, 6e, 8e, 15e et 16e) afin de porter à la connaissance du public l'objet de l'enquête, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci. Un certificat d'affichage devra être délivré à la clôture de l'enquête publique par la mairie du 7e arrondissement.

Un avis d'enquête publique sera également publié dans deux journaux locaux au moins huit jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de cette enquête sur ces supports d'information.

Article 5 : À l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 2, le registre papier sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Ce dernier le transmettra avec le dossier d'enquête, accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête, à la Direction de l'Urbanisme – Service de l'Action Foncière – Département de la Topographie et de la Documentation Foncière 121 avenue de France, 75639 Paris Cedex 13.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête : à la mairie du 7e arrondissement ; à la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris - Bureau Accueil et Service à l'Usager – espace consultation (1er étage) – 6, promenade Claude Lévi-Strauss 75369 Paris Cedex 13 et sur le site internet www.paris.fr.

Article 6 : Le présent arrêté, dont copie sera adressée à Madame le Maire du 7e arrondissement de Paris et à Monsieur le commissaire enquêteur, sera publié sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 18 JAN. 2023
Pour la Maire de Paris, et par délégation,

Le Chef du Service de l'Action foncière
Pascal DAYRE

VILLE DE
PARIS

ERRATUM

Nous informons le public qu'une erreur matérielle est présente dans l'article 3 de l'arrêté du 18 janvier 2023 portant ouverture de cette enquête publique.

Nous confirmons que la deuxième permanence du commissaire enquêteur se tiendra le jeudi 09 mars 2023 de 17 heures à 19 heures et non le « jeudi 08 mars 2023 ».

Nous précisons que la publicité légale de l'enquête a bien été réalisée en ce sens.

2 -Certificat d'affichage de la mairie du 7ème arrondissement de Paris

Ville de Paris
Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière

CERTIFICAT D'AFFICHAGE :

MAIRIE DU 7e ARRONDISSEMENT

Objet : **Enquête publique relative au projet de déclassement du domaine public, notamment routier, de volumes en sous-dalle situés esplanade des Invalides à Paris 7e.**

Je certifie que des affiches annonçant l'ouverture de l'enquête publique citée en objet ont été apposées sur les panneaux administratifs de la mairie du 7e arrondissement de Paris :

DU : 14 février 2023

AU : 17 MARS 2023 INCLUS

Fait à Paris, le : 29 MARS 2023

SIGNATURE

Pour le Maire de Paris et par Délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 7ème arrondissement
Bénédicte BRADA-MANTIS

À retourner à :
Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière
Département de la Topographie et de la Documentation Foncière
Bureau 6.06 R.T.
121, avenue de France
75639 Paris Cedex 13

3 -Liste des points d'affichage

publilégal® EP22571 - DÉCLASSEMENT ESPLANADE DES INVALIDES

Point sur site

75007 - PARIS - POINT 1 - 7 RUE FABERT

Support : Poteau de rue

75007 - PARIS - POINT 2 - INVALIDES

Support : Panneau directionnel

75007 - PARIS - POINT 3 - 146 RUE DE GRENELLE

Support : Poteau de rue

75007 - PARIS - POINT 4 - 31 RUE DE CONSTANTINE

Support : Panneau directionnel

75007 - PARIS - POINT 5 - ASSEMBLEE NATIONALE

Support : Poteau de rue

publilégal® EP22571 - DÉCLASSEMENT ESPLANADE DES INVALIDES DEPOSE (20/03/2023)

75004 - PARIS - HOTEL DE VILLE - 6 RUE DE LOBAU

Support : 1

Descriptif :

75015 - PARIS 15 - MAIRIE - 31 RUE PECLET

Support : 1

Descriptif :

PUBLILEGAL
1 Rue Frédéric Bastiat, 75008 PARIS
3 Rue de l'Hôtel de Ville 95300 PONTOISE
Tél : 01 42 96 09 43 - Fax : 01 30 32 42 84

Votre contact pour votre projet :
CELESTINE Lilia
01.42.96.96.60
contact@publilegal.fr

1/6

publilégal® EP22571 DÉCLASSEMENT ESPLANADE DES NVAL DES DEPOSE (20/03/2023)

75016 - PARIS 16 - MAIRIE - 71 AV. HENRI MARTIN

Support : 1

Descriptif :

75006 - PARIS 6 - MAIRIE - 78 RUE BONAPARTE

Support : 1

Descriptif :

PUBLILEGAL
1 Rue Frédéric Bastiat 75008 PARIS
3 Rue de l'Hôtel de Ville 95300 PONTO SE
Tél 01 42 96 09 43 Fax 01 30 32 42 84

Votre contact pour votre projet
CELEST NE Lilia
01.42.96.96.60
contact@publilegal.

2/6

Enquête publique relative au Projet de déclassement du domaine public, notamment routier, de volumes en sous-dalle situés esplanade des Invalides à Paris 7ème, du vendredi 3 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 inclus.

publilégal® EP22571 - DÉCLASSEMENT ESPLANADE DES INVALIDES DEPOSE (20/03/2023)

75007 - PARIS 7 - MAIRIE PARIS 7 EME - 116 RUE DE GRENELLE

Support : 1

Descriptif :

75008 - PARIS 8 - MAIRIE - 3 RUE DE LISBONNE

Support : 1

Descriptif :

PUBLILEGAL
1 Rue Frédéric Bastiat, 75008 PARIS
3 Rue de l'Hôtel de Ville 95300 PONTOISE
Tél : 01 42 96 09 43 - Fax : 01 30 32 42 84

Votre contact pour votre projet :
CELESTINE Lilia
01.42.96.96.60
contact@publilegal.fr

3/6

publilégal® EP22571 - DÉCLASSEMENT ESPLANADE DES INVALIDES DEPOSE (20/03/2023)

75003 - PARIS CENTRE - MAIRIE PARIS CENTRE - 2 RUE EUGENE SPULLER

Support : 1

Descriptif :

75007 - PARIS - POINT 1 - 7 RUE FABERT

Support : Poteau de rue

Descriptif :

PUBLILEGAL
1 Rue Frédéric Bastiat, 75008 PARIS
3 Rue de l'Hôtel de Ville 95300 PONTOISE
Tél : 01 42 96 09 43 - Fax : 01 30 32 42 84

Votre contact pour votre projet :
CELESTINE Lilia
01.42.96.96.60
contact@publilegal.fr

4/6

publilégal® EP22571 DÉCLASSEMENT ESPLANADE DES NVAL DES DEPOSE (20/03/2023)

75007 - PARIS - POINT 2 - INVALIDES

Support : Panneau directionnel

Descriptif :

75007 - PARIS - POINT 3 - 146 RUE DE GRENELLE

Support : Poteau de rue

Descriptif :

PUBLILEGAL
1 Rue Frédéric Bastiat 75008 PARIS
3 Rue de l'Hôtel de Ville 95300 PONTO SE
Tél 01 42 96 09 43 Fax 01 30 32 42 84

Votre contact pour votre projet
CELEST NE Lilia
01.42.96.96.60
contact@publilegal. r

5/6

publilégal® EP22571 - DÉCLASSEMENT ESPLANADE DES INVALIDES DEPOSE (20/03/2023)

75007 - PARIS - POINT 4 - 31 RUE DE CONSTANTINE

Support : Panneau directionnel

Descriptif :

75007 - PARIS - POINT 5 - ASSEMBLEE NATIONALE

Support : Poteau de rue

Descriptif :

PUBLILEGAL
1 Rue Frédéric Bastiat, 75008 PARIS
3 Rue de l'Hôtel de Ville 95300 PONTOISE
Tél : 01 42 96 09 43 - Fax : 01 30 32 42 84

Votre contact pour votre projet :
CELESTINE Lilia
01.42.96.96.60
contact@publilegal.fr

6/6

4 -Insertions dans la presse

VILLE DE PARIS

Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de déclassement du domaine public, notamment routier, de volumes en sous-dalle situés esplanade des Invalides à Paris 7e.

Par arrêté du 18 janvier 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique à la mairie du 7e arrondissement (116, rue de Grenelle – 75007 PARIS), du vendredi 03 mars au vendredi 17 mars 2023 inclus, sur le projet de déclassement du domaine public, notamment routier, de volumes en sous-dalle situés esplanade des Invalides (7e).

Monsieur Claude BURLAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier d'enquête, déposé à la mairie du 7e arrondissement, sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur un registre d'enquête papier : les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8 h 30 à 17 h, les jeudis de 8 h 30 à 19 h 30, (bureaux fermés les samedis, dimanches et jours fériés). Le dossier d'enquête sera également mis à disposition sur le site internet de l'enquête à l'adresse électronique suivante : **http://declassement-esplanadedesinvalides.enquetepublique.net**. Il sera en outre consultable sur le site **www.paris.fr**, rubrique « concertations, enquêtes publiques et consultations ».

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera des permanences à la Mairie du 7e arrondissement les jours et heures suivants :

le vendredi 03 mars 2023 de 10 heures à 12 heures,
le jeudi 09 mars 2023 de 17 heures à 19 heures,
le vendredi 17 mars 2023 de 15 heures à 17 heures.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant toute la durée de l'enquête au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie du 7e arrondissement ou déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet sur le site de l'enquête à l'adresse électronique susvisée. Elles seront annexées au registre d'enquête papier.

EP 22- 571 / contact@publilegal.fr

LIBERATION du 22 février 2023

VILLE DE PARIS

Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de déclassement du domaine public, notamment routier, de volumes en sous-dalle situés esplanade des Invalides à Paris 7e.

Par arrêté du 18 janvier 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique à la mairie du 7e arrondissement (116, rue de Grenelle – 75007 PARIS), du vendredi 03 mars au vendredi 17 mars 2023 inclus, sur le projet de déclassement du domaine public, notamment routier, de volumes en sous-dalle situés esplanade des Invalides (7e).

Monsieur Claude BURLAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier d'enquête, déposé à la mairie du 7e arrondissement, sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur un registre d'enquête papier : les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8 h 30 à 17 h, les jeudis de 8 h 30 à 19 h 30, (bureaux fermés les samedis, dimanches et jours fériés). Le dossier d'enquête sera également mis à disposition sur le site internet de l'enquête à l'adresse électronique suivante : **http://declassement-esplanadedesinvalides.enquetepublique.net**. Il sera en outre consultable sur le site **www.paris.fr**, rubrique « concertations, enquêtes publiques et consultations ».

A n d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera des permanences à la Mairie du 7e arrondissement les jours et heures suivants :

le vendredi 03 mars 2023 de 10 heures à 12 heures,
le jeudi 09 mars 2023 de 17 heures à 19 heures,
le vendredi 17 mars 2023 de 15 heures à 17 heures.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant toute la durée de l'enquête au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie du 7e arrondissement ou déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet sur le site de l'enquête à l'adresse électronique susvisée. Elles seront annexées au registre d'enquête papier.

EP 22- 571 / contact@publilegal.fr

Le GRAND PARISIEN du 22 février 2023

VILLE DE PARIS

Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de déclassement du domaine public, notamment routier, de volumes en sous-dalle situés esplanade des Invalides à Paris 7e.

Par arrêté du 18 janvier 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique à la mairie du 7e arrondissement (116, rue de Grenelle – 75007 PARIS), du vendredi 03 mars au vendredi 17 mars 2023 inclus, sur le projet de déclassement du domaine public, notamment routier, de volumes en sous-dalle situés esplanade des Invalides (7e).

Monsieur Claude BURLAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier d'enquête, déposé à la mairie du 7e arrondissement, sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur un registre d'enquête papier : les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8 h 30 à 17 h, les jeudis de 8 h 30 à 19 h 30, (bureaux fermés les samedis, dimanches et jours fériés). Le dossier d'enquête sera également mis à disposition sur le site internet de l'enquête à l'adresse électronique suivante : **http://declassement-esplanadedesinvalides.enquetepublique.net**. Il sera en outre consultable sur le site **www.paris.fr**, rubrique « concertations, enquêtes publiques et consultations ».

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera des permanences à la Mairie du 7e arrondissement les jours et heures suivants :

le vendredi 03 mars 2023 de 10 heures à 12 heures,
le jeudi 09 mars 2023 de 17 heures à 19 heures,
le vendredi 17 mars 2023 de 15 heures à 17 heures.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant toute la durée de l'enquête au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie du 7e arrondissement ou déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet sur le site de l'enquête à l'adresse électronique susvisée. Elles seront annexées au registre d'enquête papier.

EP 22- 571 / contact@publilegal.fr

LIBERATION du 3 mars 2023

VILLE DE PARIS

Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de déclassement du domaine public, notamment routier, de volumes en sous-dalle situés esplanade des Invalides à Paris 7e.

Par arrêté du 18 janvier 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique à la mairie du 7e arrondissement (116, rue de Grenelle – 75007 PARIS), du vendredi 03 mars au vendredi 17 mars 2023 inclus, sur le projet de déclassement du domaine public, notamment routier, de volumes en sous-dalle situés esplanade des Invalides (7e).

Monsieur Claude BURLAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier d'enquête, déposé à la mairie du 7e arrondissement, sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur un registre d'enquête papier : les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8 h 30 à 17 h, les jeudis de 8 h 30 à 19 h 30, (bureaux fermés les samedis, dimanches et jours fériés). Le dossier d'enquête sera également mis à disposition sur le site internet de l'enquête à l'adresse électronique suivante : **http://declassement-esplanadedesinvalides.enquetepublique.net**. Il sera en outre consultable sur le site **www.paris.fr**, rubrique « concertations, enquêtes publiques et consultations ».

A n d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera des permanences à la Mairie du 7e arrondissement les jours et heures suivants :

le vendredi 03 mars 2023 de 10 heures à 12 heures,
le jeudi 09 mars 2023 de 17 heures à 19 heures,
le vendredi 17 mars 2023 de 15 heures à 17 heures.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant toute la durée de l'enquête au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie du 7e arrondissement ou déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet sur le site de l'enquête à l'adresse électronique susvisée. Elles seront annexées au registre d'enquête papier.

EP 22- 571 / contact@publilegal.fr

LE GRAND PARISIEN du 3 mars 2023